

## La République des Paraiges

Le mercredi 10 octobre 2024, sous la conduite d'un des membres de notre club, Jean-Claude Lampert passionné par la république messine, un groupe de 18 personnes est allé à la



découverte de quelques monuments de cette époque.



Les explications de Jean-Claude nous ont aidés à comprendre cette période des Paraiges, car à Metz, si chacun connaît la place des Paraiges, qui sait encore aujourd'hui qui étaient ces personnages.

Le terme Paraige s'applique à une classe héréditaire de familles riches qui s'est attribuée le monopole de l'administration

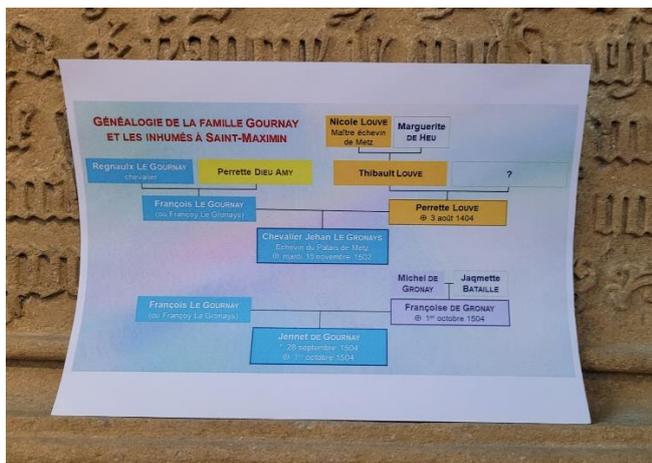
de la ville et du territoire. (1112-1552).

Chaque paraige possédait un hôtel avec tours et créneaux dont le chef occupait l'appartement principal. Par exemple l'hôtel St Livier appartenait à la famille « Le Gronnais » qui deviendra Gournay.



Une branche de cette famille s'enrichira considérablement et fera construire un nouvel hôtel, l'hôtel de Burtaigne.

La période de l'opulente république messine est bien représentée.





Notre circuit nous a mené devant l'important grenier de Chevremont, la maison des Lombard, les vestiges de l'hôtel



St Genest, la maison de Rabelais, l'église St Eucaire et l'église St Maximin, nécropole des de Gournais. Citons encore l'hôtel de Heu, rue de la Fontaine.



Les banques se trouvaient place du Change, actuelle place St Louis et, seuls les membres des paraiges pouvaient excercer la profession de banquier.

L'hôtel de la Bulette, place Ste Croix, renvoie au droit de perception de certaines taxes sur la propriété foncière. Elle possède encore deux échauguettes en encorbellement et un crénelage.



**Un grand merci à Jean-Claude pour ce passionnant voyage dans le temps.**

**Pour ceux qui sont intéressés par cette période, lire ci-dessous.**

## Metz à travers les âges

**M**etz cité trimillénaire est un concentré d'histoire et d'architecture (civile, militaire, religieuse ...). Le partage de l'empire de Charlemagne crée 3 états, la France, la Germanie et la Lotharingie. Cette dernière qui occupe une bande étroite de la mer du nord à la mer tyrrhénienne, englobant les Pays-Bas, une partie de la France à l'est de la ligne Rhône-Saône-Meuse et le nord de l'Italie, va très vite être rattachée à la Germanie pour former le Saint Empire Romain-Germanique. Au fil des siècles, et au prix d'une multitude de conflits, chacun, des pays voisins récupérera une partie de cette Lotharingie, pour finalement constituer l'Europe des 6.

Au douzième siècle, la ville de Metz devenue évêché, va profiter de de la « querelle des investitures (1086-1112) » entre l'empereur et le pape pour s'émanciper. Avec les 130 communes du voisinage, elle va constituer, à la manière des villes d'Italie du nord, une riche république oligarchique, dirigée par les familles patriciennes de banquiers autochtones.

Longtemps convoitée par les ducs de Lorraine ou de Bar, à qui elle prête de l'argent, la ville va finalement tomber dans l'escarcelle du roi de France. Mais celui-ci va surtout en faire une ville forteresse pour la défense de son royaume.

Dans les monuments messins, après les époques gallo-romaine, mérovingienne et carolingienne, le Moyen âge, période de l'opulente république messine, est bien représenté, on peut citer : remparts médiévaux, Hôtel Saint-Livier, Maison de Rabelais, Maison des Lombards, la Place Saint-Louis, l'imposant Grenier de Chèvremont,

La magnifique Chapelle des Templiers, puis la cathédrale Saint-Etienne dont l'édification grandiose et harmonieuse s'étale sur tout le Moyen-Age,

Enfin, l'Eglise Saint-Eucaire proche de la célèbre Porte des Allemands. La liste est loin d'être complète.

La Renaissance (au XVI<sup>e</sup> siècle), présente encore quelques belles réalisations : la Maison des Têtes en Fournirue, l'Hôtel de Burtaigne place des Charrons, le Magasin aux Vivres de la Citadelle en sont quelques exemples.

Les monuments principaux ont été dénombrés par l'Office du Tourisme. Metz comporte une soixantaine de points historiques Nous avons placés ces points sur un circuit de visite, en conservant la numérotation de l'Office du tourisme afin de pouvoir plus aisément le consulter, et en distinguant particulièrement les constructions réalisées pendant les 440 ans de la république (1112- 1552)

### Les Paraiges.

**A** Metz, si chacun connaît la place des Paraiges, qui sait encore aujourd'hui qui étaient ces personnages et quel fut leur rôle dans l'administration de la ville de « Mets ».

Le terme Paraige, du latin pares (pairs) est un terme spécifiquement messin. Il s'applique à une classe héréditaire de familles riches qui s'est attribué le monopole de l'administration de la ville et du territoire. C'est l'équivalent du patriarcat dans d'autres villes, ou des Phratries des cités antiques. Toul et Verdun avaient adopté un système voisin.

**Il y a 6 Paraiges, les 5 premiers portent les noms suivants : Porte-Muzelle, Jurue, Saint-Martin, Porte-Sailly, et Outre-Seille,** et ne comportent que des familles patriciennes. Bien que portant des noms géographiques, ils ne sont constitués que sur la parenté, et ne représentent pas les quartiers de la ville. Le sixième et dernier Paraige dit « du Commun » regroupait les bourgeois nouvellement enrichis par le commerce et n'appartenant pas encore à la classe aristocratique. Une famille pouvait avoir des membres dans plusieurs Paraiges : les Gournais avaient des membres dans 4 Paraiges et avaient de ce fait un poids important (45 maîtres échevins sur toute la période)

Selon la constitution, ces familles étaient seules habilitées à exercer le pouvoir, exécutif, législatif et judiciaire.

De leurs rangs étaient issus les généraux, les magistrats, les notaires (appelés ici « amans ») et le chef d'état : le maître échevin, qui traitait d'égal à égal avec les potentats voisins : duc de Bar, de Luxembourg, de Lorraine, de Bourgogne, comtes de Brabant, de Sarrebruck ...

C'est au moment de la querelle des investitures (1086-1115) qui opposa le pape et l'empereur au sujet de la nomination des évêques, que la ville de Metz, dont l'évêque Hériman avait été destitué l'empereur, pris ses distances vis à vis des évêques, et organisa son administration

C'est en 1180, soixante-dix ans après les débuts de la république, que l'évêque Bertram (ou Bertrand 1180-1212), 59ème évêque de Metz publie une charte, véritable constitution qui organise les institutions de la république et son fonctionnement pour en faire un bel exemple de démocratie.

Puis en 1234 après une tentative de l'évêque Jean D'Apremont, originaire d'un quartier de la ville, pour rétablir ses pouvoirs, et qui fut la cause d'une guerre, « la guerre des amis », entre le paraige de port Saily et les 5 autres aidés du duc de Lorraine et du comte de Bar, la ville s'émancipa définitivement de la tutelle des évêques

**L'Evêque Bertrand rend la charge de premier, ou de Maître Eschevin annuelle : créo les Amans ; institué les Trezes, & fait tout plein d'autres beaux reglements a Metz.** *(histoire des Evêques de Metz M. Meurisse)*

Le pouvoir exécutif est exercé par le maître échevin.

Tous les ans à la St Benoît, le maître échevin était choisi, à l'origine (pour garder un lien avec l'évêque) par les 5 abbés des grands monastères et le principal du chapitre de la cathédrale, puis en 1441 par les Paraiges et les Treize, il était aidé dans sa tâche par 21 échevins désignés par lui.

Le pouvoir législatif et judiciaire et une partie de l'exécutif est exercé par les Treize, nommés au départ par l'évêque, puis par les Paraiges, tous les ans à la chandeleur.

La séparation des pouvoirs, (point faible du système), n'existait pas. Et, donc pour contrebalancer le pouvoir des Treize dans le domaine judiciaire, on créa les Prud'hommes remplacés plus tard par les Wardours.

Les Treize seront secondés fin du treizième siècle par le Grand Conseil, de 140 membres 20 de chacun des 5 premiers Paraiges plus 40 du Commun

Des commissions de 7 membres s'occupaient de sujets particuliers : ex les Sept de la Guerre, Sept du Trésor (trésor public), Sept de la monnaie, Sept des paveurs (entretien des rues), Sept de la Maltôte (droits sur les marchandises), ils sont nommés à raison de 1 pour chacun des 5 Paraiges et 2 pour le commun

Les banques, se trouvaient place du change (place St Louis), et contrairement à ce qui se dit, ne pouvaient être tenues ni par des Juifs, d'ailleurs peu tolérés en ville, ni par des étrangers (donc pas de lombards). Seuls les membres des Paraiges (hommes ou femmes) pouvaient exercer la profession de banquier. Un seul bureau de change avait été concédé aux Lombards, et il était étroitement contrôlé. Le sérieux du contrôle, tranchait avec les pratiques des Juifs et des Lombards au début du moyen âge dans d'autres villes.

On remarquera cette particularité des élites messines, occupant le métier de banquier, ainsi que la place des femmes, dans l'Europe de l'époque fortement misogyne et où le commerce de l'argent avait mauvaise réputation.

Il n'y avait pas d'impôts fonciers. Tous les citains (citoyens de la ville : clergé et noblesse compris), quelle que soit leur condition étaient soumis à l'impôt direct : « chacun doit payer selon son pouvoir et selon ses pairs. » indique un « atour » (décret) de 1232. Mais le revenu principal provient de la Maltôte, impôt indirect sur les marchandises.

Parmi les différentes autres taxes, citons encore la Bullette qui était un impôt sur l'enregistrement des actes notariés, des amans.

Les Paraiges ne comprenaient pas de gens de métier, (ouvrier ou artisans), quand un membre des Paraiges voulait exercer un métier autre que commerce, finance ou gestion de domaine agricole, il devait démissionner et redevenir simple citain. Les citains de Metz étaient libres. Dans les villages du pays messin le servage, aboli par la loi, n'existait plus de fait que très minoritairement.

Une même famille pouvait avoir des membres dans l'aristocratie donc dans les Paraiges, et d'autres dans le peuple.

Au départ toutes les familles des Paraiges n'avaient pas une origine féodale, elles étaient cependant toutes considérées par les ducs ou comtes des états voisins comme faisant partie de la petite noblesse.

Une même famille d'un paraige pouvait compter parmi ses membres des nobles au sens féodal et des roturiers, et comme il a été dit précédemment pouvait comporter des membres à l'extérieur du Paraige et faisant partie du peuple.

Au treizième et quatorzième siècle, la ville de Metz prospérait dans le commerce des textiles, draps, tapis, des céréales et des vins, Les greniers de la ville (figure 1), probablement les plus grands d'Europe en attestent encore aujourd'hui. La vallée de Moselle riche terre agricole produisait le blé et les côtes tout autour de Metz produisaient en quantité le vin de Moselle. Le vin gris était véhiculé sur la Moselle et était vendu dans les pays du nord, Allemagne, Pays Bas, Angleterre, et jusqu'en Ecosse



Le fabuleux grenier de Choroent, le plus grand qui subsiste en Europe avec celui des Antonins, lui aussi à Metz

Chaque Paraige (individu) possédait son sceau et son blason, à droite blason des Gournais. Chacun des 5 Paraiges, avait aussi son blason, à gauche blason du Paraige du Commun (maintenant celui de la ville de Metz)

Il possédait aussi un hôtel, avec tours et créneaux, dont le chef occupait l'appartement principal.

La figure 2 montre l'hôtel Saint Livier, Gronnais (nom primitif des Gournais de cette famille, les de Gournay, construire au 15<sup>ème</sup> siècle un nouvel hôtel aura un troisième au 18<sup>ème</sup> siècle).



appartenant, au 12<sup>ème</sup> siècle, à la famille Le qui deviendra ensuite Gournay). Une branche s'enrichira considérablement, et fera hôtel plus central, l'hôtel de Burtaigne, (il y en

Au cours du temps, les bourgeois dans l'achat de fiefs à l'extérieur de la

enrichis eurent tendance à placer leur argent ville.

Une des causes, avec les guerres peste, du déclin amorcé au quinzième réformée dans ces pays (ainsi qu'à vertigineuse la vente de vin de messe de Metz, (puis au 19<sup>ème</sup> siècle, le phylloxéra, et l'annexion par la Prusse donneront le coup de grâce au vignoble messin).

féodales continuelles et les épidémies de siècle sera le grand succès de la religion Metz), qui va faire chuter de manière

**D**onc contrairement à ce qui est parfois affirmé à tort, le déclin de la République messine n'est pas à mettre à l'actif de l'annexion par la France, c'est une des causes.

Pour remercier le roi de France de son aide contre Charles Quint, les princes protestants du Saint



Empire autorisent Toul et Verdun.

Le 10 avril 1552 les Il fait son entrée faire



celui-ci à mettre sous sa protection les 3 évêchés, Metz,

troupes du roi entrent à Metz sans combat, et le 18 Henri solennelle. Une nouvelle organisation de la ville va se progressivement.

## ***Bibliographie***

Téléchargeables sur Google Books en PDF

(1) Les Paraiges Messins : étude sur la république messine du 13<sup>ème</sup> au 16<sup>ème</sup> siècle Henri Klipffel, books.google.fr

(2) Histoire des évêques de l'église de Metz, Martin Meurisse, 1634, 1448 pages, books.google